

Politique en matière de changement climatique – Groupe Spadel



Spadel

Contenu

1	Introduction	3
2	Finalité	3
	• Objectif	3
	• Champ d'application (Scope)	3
3	Engagements en matière de changement climatique	4
4	Mise en œuvre	5
5	Contrôle	5
6	Révision et modification	6
7	Publication et communication	6
	Annexe	6

1 Introduction

La politique en matière de changement climatique formalise l'engagement du groupe Spadel à réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de ses activités, conformément aux connaissances scientifiques en la matière. Elle couvre les émissions sur l'ensemble des implantations du groupe et tout au long de sa chaîne de valeur. Ce document définit les principes, les objectifs et les mécanismes de contrôle qui guident toutes les activités de Spadel.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et de la norme ESRS E1 pour le changement climatique.

2 Finalité

- **Objectif**

Spadel entend intégrer le développement durable à tous les aspects de ses activités commerciales, afin de développer son activité tout en générant un impact toujours plus positif pour ses clients, ses partenaires, la société et la planète.

L'objectif de la politique de Spadel en matière de changement climatique est d'identifier la manière dont nous allons gérer, atténuer et nous adapter aux impacts, aux risques et aux opportunités du changement climatique, à la fois dans le cadre de nos activités directes et dans le cadre de notre coopération avec nos fournisseurs et nos clients tout au long de la chaîne de valeur.

- **Champ d'application (Scope)**

La politique de Spadel en matière de changement climatique s'applique à l'ensemble de ses unités commerciales, de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Couvrant les émissions de type 1, 2 et 3, elle inclut les émissions en amont, en aval et dans tous les bureaux et sites de Spadel. Cette politique s'applique également à toutes les extensions futures de Spadel.

Sur la base de l'analyse de double matérialité (DMA) réalisée par Spadel en 2024, les sujets englobés par la politique sont les suivants : Adaptation au changement climatique, atténuation du changement climatique et énergie.

3 Engagements en matière de changement climatique

Le changement climatique est un défi mondial aux conséquences considérables, dont les effets s'intensifient au fil du temps. En tant qu'entreprise européenne leader dans le domaine des eaux minérales et des boissons naturelles, Spadel est profondément tributaire de ressources naturelles essentielles qui elles-mêmes dépendent d'un climat stable. À ce titre, Spadel s'engage à assurer la continuité de ses activités en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques sur le sujet.

- Le changement climatique est un enjeu complexe qui concerne de nombreuses parties prenantes internes et externes ; un enjeu qui exige une coopération en interne et tout au long de la chaîne de valeur, où la majorité des émissions relèvent du scope 3. Nous reconnaissons que la coopération est cruciale pour la transition vers une société à faibles émissions de carbone. Nous nous engageons à collaborer avec nos parties prenantes internes et nos partenaires externes le long de la chaîne de valeur pour réduire les émissions.
- Nous pensons que la science est le point de départ de la lutte contre le changement climatique. Nous nous engageons à suivre l'accord de Paris des Nations Unies pour limiter l'augmentation de la température globale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et à appliquer des cadres de marché reconnus et de premier plan, tels que l'initiative Science Based Targets (SBTi), pour fixer nos objectifs au niveau de l'entreprise. Nous nous engageons à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici à 2050.
- Conformément à l'initiative Science Based Targets, nous nous engageons à organiser la réalisation de notre ambition 2050 en plans quinquennaux.
- Spadel reconnaît qu'une trajectoire net-zéro implique un suivi constant du développement des activités et de l'impact sur les émissions de carbone. Spadel s'engage à évaluer régulièrement l'évolution des volumes et à revoir ses plans d'action en conséquence.
- La transparence et l'exactitude des données et des actions relatives aux émissions sont essentielles pour plus de crédibilité et de confiance entre partenaires. Nous nous engageons donc à publier chaque année un rapport sur les émissions et les progrès accomplis dans l'accomplissement de nos objectifs SBTi. Une attention constante sera donc portée à l'amélioration de la qualité de la comptabilité carbone.

4 Mise en œuvre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre :

Nous calculons notre empreinte carbone en tenant compte du CO₂ et des autres gaz à effet de serre définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'empreinte carbone est calculée conformément au protocole GHG et plus particulièrement en appliquant les méthodes de l'empreinte environnementale des produits (PEF) et de l'empreinte environnementale de l'organisation (OEF), qui sont les méthodes d'analyse du cycle de vie (ACV) recommandées par l'UE.

L'ambition d'une consommation nette nulle en 2050 est précédée d'objectifs à court terme pour 2030. Les leviers clés suivants guideront les efforts de Spadel dans cette direction.

Les scopes 1 et 2 seront traités par une combinaison d'actions sur l'efficacité/optimisation énergétique (réduction de la consommation d'énergie, récupération de la chaleur), le passage aux énergies renouvelables et l'électrification des voitures de société.

Le principal levier pour le scope 3 est le dialogue avec les fournisseurs, notamment dans le conditionnement et le transport, autour de la définition d'un objectif scientifique. Dans le cadre des actions de décarbonisation physique pour le scope 3, l'accent sera mis sur les 3 R du conditionnement (Réutiliser, Réduire, Recycler), ce qui aura un impact sur la catégorie d'émissions du traitement en fin de vie des produits vendus.

Prendre des mesures d'atténuation des risques physiques substantiels :

Le renforcement de la résilience fait partie du plan de transition climatique de Spadel. L'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité (CRVA), l'évaluation de la DMA dans le cadre du CSRD et l'inventaire des risques de Spadel inspirent des mesures visant à nous préparer aux impacts du changement climatique.

5 Contrôle

Les dirigeants et les salariés sont tenus de respecter cette politique et ses objectifs. Nous attendons de tous les salariés qu'ils prennent en compte l'adaptation au changement climatique, son atténuation et la gestion de l'énergie dans le cadre de leurs activités et de leurs décisions de tous les jours.

- Le responsable au niveau le plus élevé de l'organisation de l'entreprise pour la mise en œuvre de la politique est un membre du Comex. Le **Brand, Innovation and Sustainability Director** du groupe veille à ce que la politique en matière de changement climatique reste d'actualité, active et conforme aux valeurs de Spadel, ainsi qu'aux implications juridiques et opérationnelles.
- **L'équipe Carbon Core coordonne et soutient** - Une structure de gouvernance dédiée, l'équipe Carbon Core, rassemble une équipe multidisciplinaire d'experts fonctionnels des achats, des opérations, du transport, de l'innovation, du développement durable, des ressources humaines et des finances. Les experts fonctionnels sont chargés d'élaborer et de gérer les plans d'action et les budgets. L'équipe Carbon Core aide les experts fonctionnels à élaborer la vision et le plan d'action ; elle coordonne l'avancement de la feuille de route et des plans d'action, aligne les actions et partage les informations.
- **Le Comex approuve et décide** - L'équipe Carbon Core rapporte les chiffres en matière de CO₂ et les actions entreprises auprès du Comex au moins une fois par trimestre. Le Comex approuve les décisions stratégiques et les investissements.

6 Révision et modification

La présente politique en matière de changement climatique sera réexaminée chaque année afin d'y intégrer les évolutions réglementaires, les résultats d'audits et les retours des parties prenantes. Le Carbon net-zero Manager sera chargé de cet examen.

À noter que cette politique ne fait pas partie des contrats passés avec les fournisseurs et les clients et qu'elle peut faire l'objet de modifications. Les salariés sont encouragés à donner leur avis sur la politique et à suggérer des améliorations, en adressant leurs commentaires ou suggestions à l'équipe Carbon Core.

7 Publication et communication

Nous nous efforçons de cultiver l'expertise interne, de sensibiliser au changement climatique et de donner aux salariés les moyens de conduire le changement, en transformant notre engagement en faveur d'une croissance durable en résultats tangibles. La première publication de cette politique et toute modification seront communiquées chaque année à tous les salariés. En outre, les fournisseurs de Spadel seront informés des engagements et des attentes de Spadel en matière de changement climatique.

Annexe

Spadel's Climate Change policy addresses material impacts, risks and opportunities (IROs) identified during Spadel's double materiality assessment (DMA).

Tableau 1. IRO substantiels dans le cadre de la politique de Spadel en matière de changement climatique.

Type d'IRO	IRO substantiel
Impact positif	Réduction des conséquences des inondations, des sécheresses et des conditions météorologiques extrêmes sur l'environnement, les activités de Spadel (salariés) et les populations locales.
Risque	Risque de catastrophes naturelles (sécheresses et incendies de forêt) entraînant des perturbations sur les opérations et la chaîne d'approvisionnement à Devin.
Impact négatif	Émissions de GES dans le cadre des activités et de la chaîne de valeur de Spadel (scopes 1, 2 et 3).
Risque	Le manque de disponibilité et la volatilité des prix de l'énergie pourraient peser sur les résultats du groupe.